



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHU à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180423-2018_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 23 avril 2018

Délibération N°2018/82

**Réalisation de travaux et acquisition de
mobilier pour l'Atelier de résidence d'Artiste**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique en faveur des Arts plastiques et dans sa volonté de soutenir les projets de création, la ville d'Ajaccio met régulièrement à disposition des artistes, à titre gracieux, un atelier de résidence de création situé au 54 rue Fesch.

Cet espace réalisé avec le soutien du Ministère de la Culture est géré par la Direction de la Culture de la Ville d'Ajaccio.

Espace d'expérimentation et de recherche, conçu pour allier production artistique et vie quotidienne, il est recensé dans le catalogue des « résidences en France » édité chaque année par le Centre National des Arts plastiques.

Equipé d'une grande pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bain ainsi que d'un couchage au rez-de-chaussée ; peut être mis à disposition à titre gracieux, pour une durée maximum de deux mois.

Cet atelier est donc mis à la disposition d'acteurs culturels, plasticien, commissaire d'exposition, auteur, critique d'art ou historien de l'art... qui proposent un projet spécifique en relation avec une expérience sur notre territoire, après décision de l'autorité municipale ou d'un Comité de sélection. Les modalités de ces accueils sont fixées dans le cadre d'une convention.

Ainsi depuis 2010, plusieurs artistes ont été accueillis dans le cadre de la programmation culturelle et du Palais Fesch - Musée des Beaux Arts, ou en concertation avec nos différents partenaires tels que le FRAC corse

Par exemple, en 2017, dans le cadre de sa programmation culturelle, la Direction de la culture a accueilli, pour une durée de 2 mois, l'artiste Jean-Baptiste Janisset, 2nd Lauréat du Concours « La convocation » organisé en direction des jeunes artistes d'art contemporain. A l'issue de cette résidence durant laquelle il a effectué des recherches sur l'histoire de la Corse et créé des œuvres s'attachant à notre mémoire collective, l'artiste a présenté l'exposition « *Parabole du semeur* » à l'Espace Diamant.

Régulièrement occupé, l'état de l'atelier s'est considérablement dégradé ces dernières années et nécessite diverses interventions.

Des travaux de gros œuvre ainsi que l'aménagement de l'espace intérieur sont nécessaires à l'optimisation des conditions d'accueil des artistes mais aussi des conditions de travail pendant la période de résidence.

Créer un environnement de travail favorable, offrir des conditions d'accueil de qualité à un artiste en résidence, sont le préalable indispensable à toute acte de création.

Le montant global des travaux de rénovation de l'atelier a été estimé à **24 905 € H.T**, soit **27 700 € T.T.C**, incluant les travaux de gros œuvre et l'aménagement de l'espace intérieur (achat de mobilier, aménagement de la cuisine...).

Plan de financement :

- Part Collectivité de Corse 50% = 12 452.5 € H.T
- Part Ville 50% = 12452.5 € H.T, soit 15 247.5 € T.T.C

Les crédits afférents à la rénovation de l'atelier de résidence d'artistes seront prévus au chapitre 21, fonction 33 - sous réserve des crédits disponibles.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER La rénovation de l'atelier de résidence d'artiste incluant des travaux de gros œuvres et l'aménagement des espaces intérieurs.

D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE :

A effectuer les travaux de gros œuvre ;

A procéder à l'aménagement des espaces intérieurs ;

A solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux et l'aménagement de l'espace, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°2017/79 du mercredi 26 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les travaux à réaliser et l'acquisition de mobilier nécessaires à l'optimisation des conditions d'accueil de l'atelier d'artistes

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La rénovation de l'atelier de résidence d'artiste incluant des travaux de gros œuvres et l'aménagement des espaces intérieurs.

AUTORISE

- Monsieur le maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à la rénovation de cet atelier de résidence,
- Monsieur le maire à solliciter, en vue de la rénovation de l'atelier de résidence d'artiste, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

Les crédits afférents à la rénovation de l'atelier de résidence d'artistes seront prévus au chapitre 21, fonction 33 - sous réserve des crédits disponibles.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI